Vos questions / nos réponses

VOYAGE

Par Profil supprimé Postée le 10/06/2013 10:23

> Bonjour,
> Nous devons nous rendre en turquie avec un proche qui suit un traitement de méthadone.
> Pouvons nous enmener le traitement avec une simple ordonnance du médecin.
> Merci de votre réponse

Mise en ligne le 12/06/2013

Bonjour,

Chaque pays appliquant ses propres dispositions, votre proche doit s'informer au préalable des conditions d’entrée du traitement de méthadone sur le territoire turc en contactant l'ambassade ou son consulat.

Vous pouvez les contacter à ce lien http://paris.emb.mfa.gov.tr ou les appeler à ce numéro : 00–33–153 92 71 11.

Une fois informé, et s'il s'avère que vous pouvez vous déplacer en Turquie avec le traitement, vous devrez demander une autorisation de transport de médicaments stupéfiant auprès de l'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments (ANSM), au minimum 10 jours avant le départ (liens en fin de message).

Cordialement.

En savoir plus :

- Transport personnel de médicaments stupéfiants
- Demande d'autorisation de transport